

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 09 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le neuf janvier

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 janvier 2018

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric: Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : M. CORNAGLIA Gérard a donné pouvoir à M. BLANCHON Frédéric

ABSENTS (sans pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. ALBORGHETTI Francis

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 DECEMBRE 2017
- DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018
- SEMCODA : GARANTIE FINANCIERE EMPRUNT PSLA, GARANTIE FINANCIERE EMPRUNT PLS
- CDG69 - AVENANT A LA CONVENTION SUR DOSSIERS CNRACL
- DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL « 94 RUE DE L'EGLISE »
- DIVERS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de supprimer le dossier « approbation du compte-rendu du 12 décembre 2017 » de l'ordre du jour ; ce document est en cours de rédaction, il sera porté à l'approbation des élus en février.

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération 2018/01

Monsieur le Maire informe les élus que, préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente dans le cadre des opérations suivantes : « construction groupe scolaire » et « aménagement du centre Bourg », le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses

d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017, à savoir :

Opération 100 « construction d'un groupe scolaire » : 550 000 €

Opération 101 « aménagement du centre bourg » : 83 000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

SEMCODA : DEUX GARANTIES FINANCIERES POUR DEUX EMPRUNTS DESTINES A LA CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers émanant de SEMCODA pour une pré-demande de garantie financière.

8 logements collectifs PSLA (Prêt Social de Location Accession)

Le montant de garantie qui sera demandé, sera d'un montant de 906 400 euros (100 % du montant du prêt).

10 logements collectifs PLS

Le montant de garantie qui sera demandé, sera d'un montant de 1 076 350 euros (50 % du montant du prêt).

Monsieur le Maire dit que la demande officielle sera adressée en mairie après que SEMCODA ait réceptionné leurs contrats de prêts ; le conseil municipal aura alors à se prononcer et à délibérer sur ces demandes de garanties financières.

CDG69 : AVENANT A LA CONVENTION SUR DOSSIERS CNRACL

Délibération 2018/02

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a signé une convention quadriennale pour le contrôle ou la réalisation et le suivi des dossiers de ses agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites CNRACL et qu'elle est arrivée à son terme le 1^{er} janvier 2018. Il précise que la convention de partenariat du cdg69 avec la Caisse des dépôts, gestionnaire de la CNRACL, expire elle aussi le 1^{er} janvier 2018. Une nouvelle convention avec effet au 1^{er} janvier 2019 sera très prochainement proposée à la commune.

Dans l'attente, durant la période transitoire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, un avenant à la convention est nécessaire afin que la collectivité puisse continuer à bénéficier du service actuellement rendu en matière d'intervention sur les dossiers CNRACL.

Il donne lecture de l'avenant 1 à la convention RET-2014-20 relative à l'intervention sur dossiers CNRACL et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide l'avenant 01 présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL « 94 RUE DE L'EGLISE »

Monsieur le Maire fait part de son étonnement par rapport au courrier qu'il a reçu d'une famille MARCILLOISE intéressée par cette propriété en cas de vente.

Après en avoir discuté, les élus comprennent tout à fait la démarche de ces personnes qui se positionnent comme éventuels acheteurs mais soulignent qu'il est trop tôt pour leur apporter des éléments de réponse.

Les élus demandent à Monsieur le Maire de prendre contact avec le service des domaines afin qu'ils puissent faire deux évaluations du bien : une la maison d'habitation et la cour et l'autre avec la maison d'habitation, la cour et le jardin attenant. Ces informations permettront au conseil de se positionner sur la décision à retenir.

Monsieur le Maire fait part des doléances du locataire de la maison située au « 76 rue de l'église » : infiltration d'eau de pluie sur sa terrasse, humidité constatée dans son salon. Il demande aux membres de la commission « bâtiment » de prendre contact avec le locataire et de faire chiffrer les travaux d'isolation du salon dans un premier temps.

DIVERS

- Agenda 21 : dépenses 2018

Un budget prévisionnel des dépenses à prévoir est demandé à la commission « éco-citoyen » ; ce document doit être remis en mairie au plus tôt.

- Agenda 21 : fiche d'action « jardins partagés »

Monsieur le maire dit que M. BLANCHON Frédéric lui a remis un croquis projetant plusieurs « jardins partagés » sur la parcelle communale N° ZA 72.

Mme GOUBEAU Ghislaine explique que pour l'instant les membres de la commission parlent de « jardins partagés » et de « jardins pour particuliers » avec la mise en place d'un règlement d'utilisation de ces jardins. Monsieur le Maire souligne qu'il faudra aussi penser à rédiger des conventions d'occupation et d'usage qui seront signées entre la commune et l'utilisateur du jardin.

- Appartement « 232 route de Chazay » : recherche de locataire

M. BLANCHON confirme que les travaux de réfection sont terminés, le logement a été nettoyé et peut être loué. Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017/29 du 11 juillet fixant le montant du loyer à 400 euros.

Mme DELATTRE-QUENEY Delphine demande à connaître le montant des travaux effectués, M. BLANCHON répond aux environs de 15 000 euros.

Monsieur le maire dit que CENTURY 21 sera missionné pour rechercher des locataires.

- INSEE - recensement de la population à compter du 1^{er} janvier 2018

Courrier INSEE du 11 décembre 2017 - populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018

Population municipale :	864
Population comptée à part* :	15
Population totale :	879

* population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire marcillois (ex : personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident dans la commune etc...)

COMPTE-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1- INTERCOMMUNALITE

CCBPD : Réunion du conseil communautaire en date du 13 décembre 2017

Monsieur le Maire donne les points essentiels de cette réunion :

- vote de la convention constitutive de groupement de commandes déjà approuvée en conseil municipal de décembre.
- nouvelle commune « Val d'Oingt » : mise en place de deux nouveaux élus au sein du conseil communautaire.

2- SYNDICATS

Néant

3- COMMISSIONS

Commission « voirie-bâtiments » : Réunion du 21 décembre 2017

Logement « 94 rue de l'église » : Monsieur BLANCHON Frédéric confirme que, suite à la visite des lieux, les membres de la commission ont constaté que certaines pièces de ce logement sont insalubres.

Stade : Monsieur BLANCHON Frédéric dit avoir reçu le devis pour la mise en place d'une borne escamotable. A ce sujet, Mmes MATRAY Morgane, DELATTRE-QUENEY Delphine et M. CHEVEREAU Laurent font remonter les remarques faites par certaines familles qui avaient l'habitude d'utiliser ce site agréable avec leurs enfants et qui, depuis l'installation de rochers, trouvent que ce site est devenu inconfortable pour eux. Madame MATRAY Morgane trouve dommage d'avoir fait un tel aménagement pour les 12 mois de l'année alors que cette entrée pourrait être barrée aux gens du voyage que durant la période estivale.

Monsieur DUMOULIN André s'adresse aux élus en demandant de réétudier ce dossier pour savoir si un tel investissement est à poursuivre ou pas.

Commission « urbanisme » : Réunion du 09 janvier 2018

La commission a examiné un seul dossier.

PERMIS DE CONSTRUIRE (1)

PC MODIFICATIF 69.125.12.0033

ZONE AH et A

Extension de l'habitation + création d'un balcon en zone AH, création d'une annexe (garage) en zone A.

Dossier reçu le 28/12/2017

Dossier envoyé à la préfecture et aux ABF le 29/12/2017.

Report de délais d'instruction 4 mois (périmètre ABF) le 29/12/2017.

Remarques de la commission :

Une pièce complémentaire est demandée pour le raccordement des eaux pluviales de l'annexe à créer. La commission n'a rien d'autres à signaler ; à réception de la pièce manquante et conforme à la demande, elle acceptera le dossier.

4- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Néant

5- CCAS

Néant

6- AUTRES

*** Projet de mutualisation des services**

Monsieur le Maire dit avoir été convié à une réunion pour parler de mutualisation de services entre les 6 communes qui avaient étudié le projet de « commune nouvelle ». Une deuxième réunion doit se tenir en mairie de Marcilly le 15 février prochain.

*** Réunion APRR création du point d'appui de viabilité hivernale : visites des 13, 20 décembre 2017 et du 03 janvier 2018**

M. BLANCHON Frédéric dit avoir sollicité APRR pour qu'il soit convié aux réunions de chantier prévues dans le cadre de la réalisation de ces travaux faits en partie sur le territoire de la commune. Le rond-point créé est presque terminé, mais le chantier dans son intégralité, ne sera terminé que fin janvier ; il dit avoir demandé de réduire le linéaire de glissières de sécurité sur ce rond-point pour rendre plus accessible l'entretien des fossés qui sera assuré par la commune.

*** Construction d'un groupe scolaire/Aménagement centre Bourg : vente « LAPLAGNE/COMMUNE »**

Monsieur le Maire dit avoir été convoqué le 21 décembre 2017 en l'étude de Maître BARTHELET, notaire de la collectivité, afin de signer l'acte de vente. La commune réalisera le règlement courant janvier.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 FÉVRIER 2018 à 20 h 30

MARDI 13 MARS 2018 à 20 h 30

MARDI 27 MARS 2018 à 20 h 30 (budget)

CCAS

MARDI 27 MARS 2018 à 19 h 45 (budget et organisation de l'après-midi « théâtre » destiné aux aînés de la commune)

AUTRES

Néant

Prochaines réunions à prévoir

Commission « voirie-bâtiment » : le 24 janvier 2018 à 18 h 15 en mairie,

Commission « urbanisme » : le 13 février 2018, le 13 mars 2018, horaire à définir,

Commission « relation informations » : le 23 janvier 2018 à 20 h en mairie,

Commission « finances » : le 08 mars 2018 à 20 h, le 20 mars 2018 à 20 h en mairie.

Réunion des adjoints : le 23 janvier 2018 à 9 h en mairie

Mme GOUBEAU Ghislaine rappelle aux élus le « ciné débat » du 04 février à 15 h, organisé à la salle des fêtes par l'agenda 21.

Fin de séance : 22 heures